

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des membres de la Commission de  
Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de  
Maltraitements de l'arrondissement de Charleroi**

**A.Gt 11-06-1999**

**M.B. 04-01-2000**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 16 mars 1998 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitements, notamment les articles 3, 5 et 7;

Vu l'avis du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse de Charleroi sur la proposition du Conseiller de l'Aide à la Jeunesse,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres de la Commission de Coordination de l'Aide aux Enfants Victimes de Maltraitements de l'arrondissement judiciaire de Charleroi, les personnes dont les noms sont repris ci-après :

1° La Conseillère et les Conseillers adjoints de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement :

Mme Lydia La Corte, conseillère;  
Mme Bernadette Etienne, conseillère adjointe;  
M. Allal Mesbahi, conseiller adjoint;  
M. Daniel Vantomme, conseiller adjoint.

2° La Directrice et la Directrice adjointe de l'Aide à la Jeunesse de l'arrondissement :

Mme Françoise Fauconnier;  
Mme Michèle Dresse;

3° Les Juges de la Jeunesse de l'arrondissement :

Mme Geneviève Dom;  
Mme Catherine Gougard;  
Mme Thérèse Brigode;  
M. André-Jules Lorent;

4° Les Magistrats du Parquet de la Jeunesse de l'arrondissement :

Mme Marianne Robert, premier substitut;  
Mme Paule Goldfischer, substitut;  
Mme Anne Dery, substitut;  
M. Alain Lescrenier, substitut;

5° Une représentante de la Gendarmerie :

Mlle Laurence Mathieu, assistante sociale;

6° Une représentante de la Police Judiciaire :

Mme Michèle Groux, inspectrice;

7° Un représentant de chaque équipe SOS-Enfants qui travaille au sein de l'arrondissement :

Dr. Thérèse Delattre, pédiatre;  
Mme Denise Jacquet, psychologue;  
M. Michel Gallez, psychologue;

8° Un magistrat du parquet spécialisé dans le traitement des dossiers de maltraitance à l'égard d'enfants :

Mme Viviane Troch, substitut;

9° Un représentant des services de Police Communale organisant une section jeunesse :



Mme Nadine Van Coppenolle, commissaire adjointe, inspecteur principal;

10° Le Président du Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse :

M. Jan Thael;

11° Deux représentants de l'Office de la Naissance et de l'Enfance :

Mme Marie-Rolande Demanet, inspectrice;

Mme Fabienne Brocca, inspectrice;

12° Trois représentants des CPMS - IMS :

Mme Rossetta Belvedere, infirmière responsable;

M. Jacky Antoine, conseiller psychopédagogique;

M. Jena-Luc Collin, auxiliaire social;

13° Deux représentants des services de santé mentale :

Mme Denise Pohl, psychologue;

Mme Anne De Reuck, psychologue;

14° Un représentant du barreau de l'arrondissement :

Me Véronique Ellas;

15° Un représentant des Centres Publics d'Aide sociale :

Mme Anne-Michèle Poliart, assistante sociale.

**Article 2.** - Mme Lydia La Corte, Conseillère de l'Aide à la Jeunesse, est désignée Présidente de la Commission.

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Bruxelles, le 11 juin 1999.

Pour le Gouvernement de la Communauté française,

La Ministre-Présidente chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé,

Mme L. ONKELINX